TABLEAU DES GARANTIES PRIVILEGES SANTE



Sauf indication particulière, les garanties sont exprimées en % de la BR (Base de Remboursement de l'Assurance Maladie) et incluent les remboursements de l'Assurance Maladie.

FORMULES	1	2	3	Л	5	6	7	l		
	ATERNITE)				,					
HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (Y COMPRIS M.	ATERNITE)									
Frais hospitaliers	4000/	40.004	4.500/	4==0/		0.000				
Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste) - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste) - Hors CAS Train de (Mary (or. (Arb)) - Arbon and	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
Frais de séjour (en établissement conventionné)	Frais réels				Frais réels	Frais réels	Frais réels		En cas d'hospit avant l'âge de 6	
Frais de séjour (en établissement non conventionné) Autore frais la contratione	100%	150%	150%	150%	150%	150%	150%		HOSPITALI	
Autres frais hospitaliers										
Chambre particulière	-	50 € / jour	50 € / jour	50 € / jour	100 € / jour	100 € / jour	100 € / jour	Versement d'u jour) pe	ne indemnité jou endant toute la d l'hospitalisation.	urnalière (15€ / urée de
Lit d'accompagnant enfant moins de 16 ans (maxi 10 jours / an)					27 € / jour	55 € / jour	83 € / jour	Dés le 4e jour en cas d'hospitalisation continue (maladie ou accident). Durée maximum de versement : 365 jours. Délai		
 Forfait hospitalier journalier Transport des malades (ambulance, SAMU, SMUR, etc.) sauf 	Frais réels 100%									
maternité et cure thermale Hospitalisation à domicile	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%	C	l'attente : 3 mois	i. [*]
MEDECINE COURANTE (Y COMPRIS MATERNITE)	10070	12370	13070	17370	20070	23070	30078			
	4000/	4050/	4500/	4750/	0000/	0500/	0000/			
Consultation et Visite médecin - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Consultation et Visite médecin - Hors CAS	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
Actes de spécialistes - Actes techniques médicaux - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Actes de spécialistes - Actes techniques médicaux - Hors CAS	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
Imagerie - Radiologie - Echographie - CAS	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Imagerie - Radiologie - Echographie - Hors CAS	100%	105%	130%	155%	180%	200%	200%			
Laboratoire	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Auxiliaires médicaux	100%	125%	150%	175%	200%	250%	300%			
Pharmacie remboursée par l'AM (médicaments, homéopathie, vaccins)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
Honoraires de praticien de santé non remboursés par l'AM : ostéopathe- chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, diététicien (4 consultations maxi/an et par bénéficiaire)	-	20 € / consult.	20 € / consult.	25 € / consult.	25 € / consult.	30 € / consult.	30 € / consult.			
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES										
Appareillage - Orthopédie - Prothéses auditives	100%	120%	150%	170%	200%	250%	300%			
Allocation naissance ou adoption	100 /6	12076	80€	170 %	150 €	175€	200 €	B	ENFORTS (2)
Allocation Dissèques en cas de décès d'un assuré avant l'âge de	-	_								<u>′</u>
65 ans	-	500€	500 €	500 €	500 €	1000 €	1000 €	RENFORT 25	RENFORT 50	RENFORT 75
DENTAIRE										
Soins dentaires remboursés par l'AM	100%	120%	140%	170%	200%	250%	300%	+ 25%	+ 50%	+ 75%
Prothèses remboursées par l'AM	100%	120%	140%	170%	200%	250%	300%	+ 25%	+ 50%	+ 75%
Orthodontie remboursée par l'AM	100%	120%	140%	170%	200%	250%	300%	+ 25%	+ 50%	+ 75%
Dentaire non remboursé par l'AM (implantologie, orthodontie, parodontologie)	-	-	-	-	-	-	-	+ 100 €/an	+ 200€/an	+ 250€/an
Plafond Prestations Globales Année 1 et 2 Plafond Prestations Globales Années suivantes		-	-	-	1 000 € 1 500 €	1 400 € 2 000 €	1 800 € 2 500 €			
PONING FIXING									ENEODIS (2)
BONUS Fidélité		. 00.0/	. 00.0/	. 00 0/	+ 20 %	. 00 0/	. 00.0/		ENFORTS (7
Après 2 ans d'adhésion	-	+ 20 %	+ 20 %	+ 20 %	, .	+ 20 %	+ 20 %	RENFORT 25	RENFORT 50	RENFORT 75
Après 4 ans d'adhésion	-	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %			
OPTIQUE - 1 équipement complet (monture + 2 verres) par période				4	,		,	niveau 1	niveau 2	niveau 2
Frais d'optique remboursés par l'AM	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	-	-	-
Forfait monture + verres simples	-	70€	110€	150 €	190 €	230€	270€	+ 25 €	+ 50€	+ 75€
Forfait monture + verres complexes et très complexes	-	200€	200 €	200 €	200 €	230€	270€	+ 25 €	+ 50€	+ 75€
Forfait annuel lentilles de contact remboursées et non remboursées par l'AM et chirurgie réfractive des yeux BONUS Fidélité	-	-	-	-	-	-	-	+ 100 €/an	+ 150€/an	+ 250€/an
Après 2 ans d'adhésion	-	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €	+ 20 €			
Après 4 ans d'adhésion	-	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €	+ 40 €			
DEPISTAGE ET PREVENTION (1)		. →0 €	. 40€	. →∪ €	. -1 0 €	. → €	. -10 E			
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		100.0	100.0	100.0	150.0	450.0	150.0			
Cure thermale remboursée par l'AM (forfait annuel) Forfait prévention et dépistage	-									
Soins et médicaments préventifs non pris en charge par l'AM	20.0	20.0		n forfait ann		20.0	20.0			
	23€	23 € 50 €	23 € 50 €	23€	23 € 100 €	23€	23 € 100 €			
 Actes de dépistage non pris en charge par l'AM Dépose d'un holter tensionnel, sur présentation d'un justificatif 	- 23 €	50 €	23 €	50 € 23 €	100 €	100 € 23 €	100 €			
Examen de dépistage de l'ostéoporose (Ostéodensitométrie)	25€ tous	25€ tous	25€ tous	25€ tous		25€ tous les				
entre 50 et 70 ans	les 3 ans	les 3 ans	les 3 ans	les 3 ans	3 ans	3 ans	3 ans			

CAS : Contrat d'Accès aux Soins AM : Assurance Maladie

AM: Assurance Maladie

(1) Prise en charge de l'ensemble des actes de préventionprévus dans le cadre du contrat responsable (arrêté ministériel du 8 juin 2006) et remboursés par l'Assurance Maladie.

CI liste consultable sur le site internet www.ameli.fr

(2) Renforts accessibles à partir de la Formule 2

(3) Forfait lunette: Pour les enfants mineurs ou en cas d'évolution du défaut visuel, un équipement par an et par bénéficiaire. La prise en charge de la monture au sein de l'équipement est limitée à 150 Euros.

Le détail des risques assurés et exclus ainsi que les éventuelles limitations de garanties sont précisés dans la Notice d'information du contrat.

La Garantie santé de Privilèges respecte l'ensemble des dispositions du cahier des charges dit "Responsable".